



**DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAÎCHE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE  
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE**

**EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 22 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-deux du mois de janvier,

A la salle de l'Union de MAÎCHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents :** Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALLOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Francine MISERE

**Procuration :** Françoise VIPREY donne procuration à Brigitte COURTET, Régis LIGIER donne procuration à Constant CUCHE, Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Karine TIROLE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHA donne procuration à Patricia PARATTE

**Excusés :** Christel PILLOT, Brigitte MAIRE, Julien NAEGELEN, Michel BERNARDOT

**Absents :** Alexandre PANTEL, François JACQUOT, Yves-Marie PARENT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul FEUVRIER

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 65	Présents : 50	Ayant pris part à la délibération : 56
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2026-01-15</b>	<b>Objet : FINANCES – Autorisation de programmes et crédit de paiement – Budget Général - Actualisation de l'AP/CP n°BG-1-2024 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement – Futur siège de la CCPM</b>
---	--

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du 11 avril 2024 portant sur le Règlement Budgétaire et Financier,

Communauté de communes du Pays de Maîche

24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

La procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Certains projets intercommunaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient d'ouvrir, par délibération de l'Assemblée, les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à ces opérations.

Vu les délibérations N° 2024-04-10 du 11 avril 2024 et N° 2025-04-10 du 10 avril 2025 portant création et révision de l'APCP **BG-1-2024 « Nouveau siège CCPM »**,

Il est proposé de réviser l'APCP à la suite de la réévaluation du coût du programme des travaux et de la modification de l'échéancier des crédits de paiement :

	N° AP	BG-1-2024
	OBJET DE L'AP	Nouveau siège CCPM
Autorisation de Programme	AP antérieure	5 300 906.23 €
	Complément d'AP	+ 1 472 906.63 €
Crédits de paiement	AP Actualisée	<b>6 773 812.86 €</b>
	CP antérieurs	893 812.86 €
	CP 2026	2 610 000 €
	CP 2027	2 400 000 €
	CP 2028	870 000 €
	<b>Total des CP</b>	<b>6 773 812.86 €</b>

Toute modification de ces tableaux se fera par délibération de l'Assemblée.

L'exposé entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE VOTE l'actualisation des montants de l'autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis précédemment.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMAIN



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...